

Charte du programme IRM®



Incentive Risk Management

En partenariat avec Branchet Solutions et ASSPRO qui conçoit des formations autour de la prévention du risque opératoire, Branchet a élaboré un programme d'IRM®, destiné à valoriser vos actions de formation et de prévention. Ce programme a pour objectif de réduire la sinistralité et d'améliorer votre prime d'assurance annuelle.

Le fonctionnement

Lorsque vous adhérez au programme d'IRM®, vous cumulez des points en fonction des sessions de formations auxquelles vous participez. Lorsque vous atteignez sur une période d'un an, 20 points, vous bénéficiez de 5% de réduction à la date anniversaire de votre contrat qui suit l'année d'acquisition de vos points.

Les points sont acquis au titre des formations dispensées par Branchet Solutions, accessibles sur branchetsolutions.fr/branchet-training (voir tableau ci-après). Les points sont cumulés sur une période d'un an avec la possibilité d'en reporter un maximum de 10 sur l'année suivante si le seuil des 20 points n'est pas atteint.

Comment obtenir des points IRM ?

Moyens	Détails	Nombre de points
Formations en présentiel (truck, ARRES, JAM, weekend gestion du stress)	Toutes spécialités confondues	10 points
Formations en live ou replay	Toutes spécialités confondues	10 points pour 3 sessions (dans la limite de 10 points par an)
Formations en e-learning DPC	Toutes spécialités confondues	10 points
Coaching individuel (sous réserve de validation par la direction médicale de Branchet)	Toutes spécialités confondues	10 points
Accréditation HAS	Sur production du certificat ou du bilan annuel	10 points

Pour toute question, contactez-nous à l'adresse suivante : irm@branchet.fr